



DECISION DU PRESIDENT N° D2020-58

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 22 janvier 2016,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, et la délibération 2019/02/08/02 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant modification de la définition de l'intérêt métropolitain des actions de restructuration urbaine au titre de la compétence d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et la délibération CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/12/07/01 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2019/02/08/08 portant adoption du règlement intérieur,

Vu la délibération CM2020/05/15/01 du 15 mai 2020 portant examen des délégations du Président en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020,

Considérant que pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, il est nécessaire d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice de leurs compétences ainsi que la continuité budgétaire et financière des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Considérant que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

DECIDE

Article 1er : l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 13 379 062 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Antony	Antony	Réaménagement de la place du marché	761 237 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Création d'emplacements vélos sur la rue de Verdun	3 608 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Création d'aménagements cyclables provisoires dans le cadre du déconfinement	16 603 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Mise en place d'une Micro-Folie	10 375 €
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Mise en application de la première année du Plan Vélo Clichois	76 238 €
Epinay-sur-Seine	EPT Plaine commune	Voie Verte à Epinay sur Seine	157 158 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Requalification de l'avenue Bruyères et création d'une continuité cyclable du rond-point des Bois au rond-point des Bagaudes	118 777 €
Suresnes	Suresnes	Déploiement des circulations cyclables	159 132 €
Vaucresson	Vaucresson	Enfouissement de réseaux de communication électronique de l'avenue Joffre (première tranche)	82 617 €
Vitry-sur-Seine	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	Réseau numérique territorial commun	779 000 €
TOTAL			2 164 745 €

Soit 2 164 745 € pour 10 dossiers

Au titre du développement économique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Romainville	Romainville	Pôle "transition alimentaire et solidaire" de la Cité Maraîchère	695 525 €
TOTAL			695 525 €

Soit 695 525 € pour 1 dossier

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Antony	Antony	Acquisition de deux bornes de recharge	1 037 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Argenteuil	Argenteuil	Acquisition de 6 voitures électriques	40 568 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de cinq véhicules électriques	22 403 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Revalorisation des quartiers du Vieux Pays et de Bondy	66 570 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Acquisition de dix véhicules électriques (6 voitures, 2 utilitaires et 2 goupils)	44 049 €
Bobigny	Bobigny	Acquisition d'une balayeuse électrique	123 146 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Acquisition d'une balayeuse électrique	53 196 €
Clamart	CCAS de Clamart	Acquisition d'un utilitaire électrique	5 635 €
Drancy	Drancy	Réhabilitation du square Paul Vaillant Couturier	43 178 €
Gennevilliers	EPT Boucle Nord de Seine	Acquisition de 4 fourgonnettes électriques et de 4 bornes de recharge	23 429 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition d'un goupil électrique	5 414 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition d'une balayeuse électrique	117 000 €
Le Kremlin-Bicêtre	Le Kremlin-Bicêtre	Acquisition de deux utilitaires GNV et d'une laveuse électrique	70 446 €
Le Raincy	Le Raincy	Acquisition de trois voitures électriques et de trois bornes de recharge	26 226 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle – Amélioration du cadre de vie	854 950 €
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Acquisition de trois véhicules électriques	18 144 €
Romainville	Romainville	Agriculture urbaine dans le quartier Gagarine	199 548 €
Romainville	EPT Est Ensemble	Acquisition et aménagement d'un camion électrique de concertation avec les habitants "Parlons ensemble"	31 118 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Création d'un parc à vélos à assistance électrique	4 662 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Désimperméabilisation de la cour d'école maternelle du Centre	9 209 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Acquisition de 2 fourgonnettes électriques et 7 bornes de recharge	30 599 €
Suresnes	Suresnes	Acquisition de 10 véhicules propres (2 voitures et 5 fourgonnettes électriques, une voiture hybride, et 2 fourgonnettes au gaz naturel)	97 537 €
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Acquisition d'une voiture et de trois utilitaires électriques	49 018 €
Villepinte	Villepinte	Acquisition d'une voiture hybride, d'un utilitaire électrique, de 5 véhicules électriques - Installation de huit bornes de rechargement	60 003 €
TOTAL			1 997 085 €

Soit 1 997 085 € pour 24 dossiers

Au titre de la protection de l'environnement (rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation de la toiture du Centre de Santé Irène Lézine	36 959 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Rénovation thermique du groupe scolaire Michelet	214 102 €
Bobigny	Bobigny	Rénovation énergétique de 9 sites communaux	237 560 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Langevin Wallon et de l'école Casanova	34 069 €
Chatenay-Malabry	Chatenay-Malabry	Rénovation lourde du gymnase Jules Verne	300 000 €
Chaville	Chaville	Rénovation et amélioration énergétique de logements de fonction, et réfection et étanchéité de la toiture-terrasse de l'école maternelle "Les Jacinthes"	85 623 €
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Rénovation thermique de la façade Est et de la toiture de l'école élémentaire du Parc	52 500 €
Créteil	Créteil	Remplacement des façades de l'école maternelle du Jeu de Paume	203 837 €
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Réfection de l'étanchéité, de l'isolation et de la mise en conformité des terrasses de la Maison des Arts et de la Culture (MAC)	563 756 €
Drancy	OPH de Drancy	Construction de 17 logements sociaux	795 418 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Isolation du pignon Ouest du Centre Municipal de Santé	13 422 €
Gagny	Gagny	Rénovation complète du gymnase Marcel CERDAN	193 122 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Construction d'un équipement multifonctionnel culturel et intergénérationnel EMCI en extension de la Maison du Développement Culturel	687 828 €
Issy-les-Moulineaux	OPH Seine Ouest Habitat	Réhabilitation des résidences le Verseau et la Flèche	948 406 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Remplacement des chaudières de la maison de quartier Ivry-Port	40 676 €
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Rénovation d'un local en salle multi-activités	257 585 €
Le Blanc-Mesnil	Le Blanc-Mesnil	Construction d'un groupe scolaire de 34 classes et d'un gymnase	1 000 000 €
Malakoff	Malakoff	Extension, mise en accessibilité et rénovation énergétique de l'école élémentaire Paulette NARDAL	790 256 €
Marnes-la-Coquette	Marnes-la-Coquette	Isolation thermique du presbytère	2 808 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Rénovation du système de chauffage de la mairie, de la salle des fêtes et de l'église	19 660 €
Neuilly Plaisance	Neuilly Plaisance	Réhabilitation de l'école élémentaire des Cahouettes	145 847 €
Orly	Orly	Restructuration et extension de l'école Jean Moulin	881 698 €
Orly	Orly	Restructuration et extension de l'école maternelle Noyer Grenot	352 585 €
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Restructuration de l'ancienne cuisine centrale en ALSH élémentaire	261 362 €
Sevran	Sevran	Réhabilitation thermique de la chapelle de la Ferme de la Fossée	150 000 €
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 3 écoles (Cottages, Vaillant et Wilson), du gymnase du Belvédère et du centre sportif des Raguidelles	252 628 €
TOTAL			8 521 707 €

Soit 8 521 707 € pour 26 dossiers

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Article 2 : approuve le projet de convention type, joint à la présente décision, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

Article 3 : autorise le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente décision.

Article 4 : autorise le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

Article 5 : précise que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, postérieures à la date d'attribution de la subvention.

Article 6 : précise que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

Article 7 : précise que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

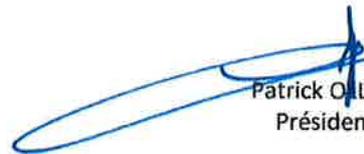
Article 8 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Article 9 : précise que les conseillers métropolitains seront informés sans délai de la présente décision.

Par ailleurs notification en est faite à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des projets subventionnés.

Fait à Paris, le 11 juin 2020


Patrick OLLIER
Président



METROPOLE DU GRAND PARIS
-1-